



LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Et si les enfants agissaient pour leur ville ?

Chers élèves, chers parents,

Le conseil municipal enfants a été lancé en 2016 et les deux premiers mandats des jeunes élus ont été une véritable réussite. Les enfants ont porté de beaux événements, ont pris part à la vie de la commune et se sont vraiment impliqués. Aujourd'hui, ils laissent la place à une nouvelle assemblée.

Le mardi 6 octobre, de nouvelles élections du conseil municipal enfants auront lieu dans les quatre écoles élémentaires de la commune.

Outil d'apprentissage de démocratie et du vivre ensemble, lieu de réflexion et d'échanges, le conseil municipal enfants a pour objectif d'encourager l'action citoyenne, à travers la réalisation de divers projets et la prise de décisions collectives au service des autres.

Les vingt élèves qui seront élus seront les représentants et porte-parole de tous les enfants de Riorges durant leur mandat de deux ans.

A tous, bon vote !

Jean-Luc Chervin, Maire de Riorges

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME) ?

Il est composé d'enfants des 4 écoles élémentaires de Riorges : ce sont les conseillers municipaux enfants.

Ces conseillers municipaux représentent tous les enfants de Riorges. Ils proposent des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants de la ville.

Ils sont consultés par les conseillers adultes sur des sujets qui concernent les enfants.

Ils consultent eux aussi les enfants de leur école qui les ont élus sur des questions particulières.

Ils rendent compte de leurs actions.

La participation est gratuite.

TU VEUX AGIR POUR TA VILLE ?

VOTE POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS !

- Tu es élève de CM1 ou CM2 d'une école de Riorges à la rentrée scolaire 2026/2027.
- Tu vas recevoir ta carte d'électeur à l'école début octobre.
- Tu voteras dans ton école le 6 octobre pour la candidate ou le candidat de ton choix.

COMMENT DEVENIR CONSEILLER (ERE) ?

Pour être candidat(e), tu dois :

- Habiter à Riorges.
- Être élève de CM1 ou CM2 dans l'une des écoles élémentaires de Riorges à la rentrée scolaire 2026/2027.
- En parler avec tes parents afin d'être sûr(e) qu'ils soient d'accord.
- Envoyer ta candidature et l'autorisation parentale avant le 30 septembre.
- Commencer à préparer ton travail de futur(e) conseiller(e) en parlant avec tes camarades pour connaître leurs idées et leurs besoins.
- Les convaincre de voter pour toi !

Une fois élu(e), quelle sera ta mission au sein du CME ?

- Tu seras élu(e) pour 2 ans.
- Tu collecteras les idées et souhaits de tes camarades. Les tiennes aussi, bien sûr !
- Tu devras assister à des réunions régulières :
 - Tu feras partie de la commission de ton choix, dont le thème sera défini avec les autres enfants élus en début de mandat. Les commissions discutent en petits groupes de certains sujets, un mercredi sur deux en période scolaire, de 13h30 à 15h30 en mairie de Riorges (soit entre 15 et 18 mercredis par an).
 - Dans ces réunions, tu pourras exprimer ton point de vue, mais aussi relayer celui de tes camarades. Tu pourras aussi participer à la réalisation de projets pour tous.
 - Tu participeras aux réunions plénières présidées par le Maire.
- Tu seras chargé(e) d'informer tes camarades de l'école des décisions prises.
- Tu pourras assister à quelques moments forts de la ville (commémorations ou autres) et participer à des sorties ou visites.

Nouveau conseil municipal enfants **les dates à retenir !**

MER 30 SEP

Date limite de dépôt des candidatures.

MAR 6 OCT

Les élections auront lieu dans chaque établissement scolaire. La proclamation des résultats aura lieu dans chaque école.

MER 19 OCT, LUN 19 & MAR 20 OCT

Une première rencontre puis deux jours de formation des jeunes élus auront lieu en mairie de Riorges et au château de Beaulieu.

SAM 17 OCT

La séance d'installation officielle des conseillers enfants aura lieu en mairie de Riorges en présence de Monsieur le Maire, de Nathalie Tissier-Michaud, adjointe à la vie scolaire, et des membres du conseil municipal adulte.

À noter

La déclaration de candidature et l'autorisation parentale doivent être retournées avant le 30 septembre 2026 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE RIORGES – SERVICE JEUNESSE
411 rue Pasteur - 42153 RIORGES

Plus de renseignements auprès du service Jeunesse : 04 77 23 80 24
service.jeunesse@riorges.fr



www.riorges.fr